Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212202824-20251209-202512170927-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 9 Décembre 2025
à 20 heures
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la présidence de Mme MICHEL Marie-Madeleine, Maire

Présents : Mme Marie-Madeleine MICHEL, Mme JEGU, M. VILT, Mme MAKLES, M. VELLY, Mme QUENOUAULT, M. DELAMOTTE, M. PLESIER, M. LEMOINE, Mme FROSTIN, Mme BREGAINT, M. PORTE, Mme Chantal MICHEL, M. HAMON, Mme RAOUL-DUVAL, Mme LETESSIER
Absents excusés représentés : Mme SELMER, M. VILPASTEUR respectivement représentés par M. VILT, Mme JEGU
Absent excusé : M. LABBE
Absents : M. LEMAITRE, M. REBILLARD, Mme FRANCOIS
Secrétaire de séance : Mme TROTEL

Le nombre de conseillers en exercice est de 23
Présents : 17
Votants : 19 (dont 2 pouvoirs)

Convocation adressée le 3 Décembre 2025

*

AFFAIRE N°2 - ACCUEIL D'UN CINEMA ITINERANT – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LA VEDETTE

Rapporteur : M. VELLY

Depuis la fermeture par son propriétaire du Cinéma privé qui existait au sein de la Commune en 2017, la Commune a développé des actions culturelles au service de la diffusion cinématographique et de l'éducation à l'image.

Le cycle de cinéma de plein air piloté par le Service Evènementiel de la Commune s'est étoffé au cours des saisons. Il permet de renforcer l'attractivité de notre station balnéaire tout en créant des temps de convivialité que chacun apprécie. La Commune accompagne également les initiatives associatives qui œuvrent dans ce domaine. Ainsi, depuis plusieurs années, la Ville soutient la programmation et les projets développés par l'association CASTIN'G qui s'inscrivent notamment dans le cadre du mois du film documentaire en partenariat avec l'UFFEJ (Union Française du Film pour l'Enfance et la Jeunesse).

Le projet consiste à la mise en œuvre d'une saison de cinéma itinérant d'octobre à avril inclus au rythme de 1 jour de projection par mois dans chaque commune adhérente soit 7 jours de projection pour un total de 14 séances minimum. Chaque journée pourrait compter 1 à 3 séances et diffuser des films récents 3 à 5 semaines après leur sortie nationale. Le tarif serait de 5 à 6 € par spectateur modulé selon les publics.

Ce circuit de cinéma itinérant sera porté par une structure associative filiale de « l'Ambulante » qui est en cours de création et sera nommée « la Vedette ».

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212202824-20251209-202512170927-DE

En contrepartie, la Commune s'engage à verser une participation financière définie par la population municipale multipliée par un montant défini chaque année par l'Assemblée Générale (soit 1 €/habitant pour la première année). La Salle d'Armor sera mise à disposition comme point de projection et la Commune assurera les actions de communication faisant la promotion du dispositif.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE d'adhérer au dispositif de cinéma itinérant « La Vedette » au titre de la saison Octobre 2026 – Avril 2027

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec cette association.

VOTE : UNANIMITE

Secrétaire de séance
Soizic TROTEL

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO
22380